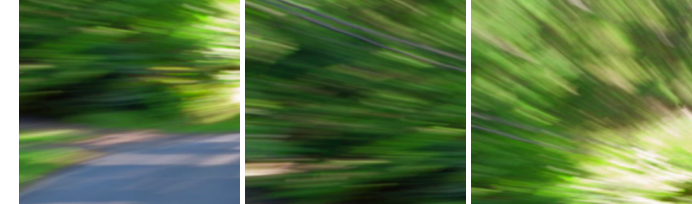


Code de **Déontologie** et d'**Engagements**

Europcar



EDITO



A travers ce Code Ethique, reflet de nos engagements envers nos différentes parties prenantes, tant internes qu'externes, nous exprimons notre volonté de faire vivre les valeurs éthiques du Groupe Europcar, celles qui guident nos actions et nous animent au quotidien.

Véritable feuille de route donnant les orientations à suivre afin d'appliquer une politique responsable, notre Charte Ethique est fondée sur le respect et l'intégrité et est la colonne vertébrale de nos relations en interne et avec le monde extérieur.

A nous tous de faire vivre dans notre quotidien ces engagements et ces valeurs.

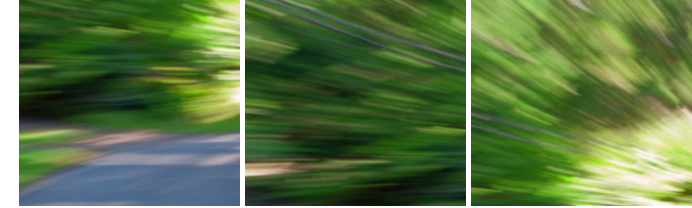
Cordialement,

Caroline Parot

Présidente du Directoire du Groupe Europcar



AVANT-PROPOS



Le présent Code a pour objectif de sensibiliser nos parties prenantes aux grands principes déontologiques appliqués au sein d'Europcar, sans toutefois en dresser une liste exhaustive ni exclusive. Ces principes s'appliquent pleinement à l'ensemble de nos activités.

Le présent Code a également été élaboré à partir des diverses références internationales auxquelles Europcar adhère :

- Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations unies ;
- Convention européenne des droits de l'Homme ;
- diverses conventions de l'Organisation internationale du travail, notamment les Conventions 29, 105, 138 et 182 (relatives au travail des enfants et au travail forcé), 155 (santé et sécurité professionnelles), 111 (discrimination), 100 (égalité de rémunération), 87 et 98 (liberté d'association, droit d'association et de négociation) ;
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales ;
- Convention sur les droits de l'enfant des Nations unies ;
- Pacte mondial de l'ONU.

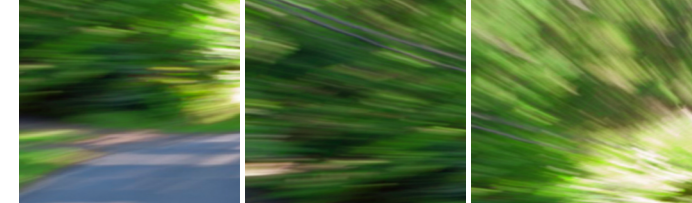


SOMMAIRE

- ① ÉTHIQUE DES AFFAIRES D'EUROPCAR P5
- ② NOS OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS ENVERS
NOS PARTIES PRENANTES P6
- ③ PROMOTION
ET APPLICATION DU CODE P13
- ④ CONTACT P14



① ÉTHIQUE DES AFFAIRES D'EUROPCAR

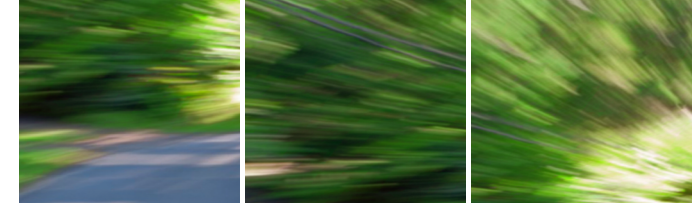


Europcar a élaboré un ensemble de principes régissant notre comportement. Ils sont synthétisés dans le présent Code de déontologie et d'engagements. Il incombe à tous les collaborateurs du Groupe de les mettre en œuvre.

CES PRINCIPES SONT LES SUIVANTS :

- Respecter les législations et réglementations nationales et internationales ;
- Respecter la dignité et les droits de l'Homme ainsi que les droits de propriété de nos collaborateurs, clients, partenaires industriels et commerciaux, et parties prenantes, que ces notions soient définies dans des textes locaux ou internationaux ;
- Préserver l'environnement dans toutes nos activités ;
- Éviter toute situation de conflit entre des intérêts personnels et ceux de notre Groupe ;
- Protéger les données de notre Groupe, de nos clients, projets et offres, et gérer cette obligation de confidentialité conformément aux procédures internes de la société ;
- Protéger les actifs et ressources de la société ;
- Encourager toutes les initiatives internes et externes améliorant notre performance sociale et environnementale et contribuant à la croissance durable de notre société.

② NOS OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS ENVERS NOS PARTIES PRENANTES



> ENVERS NOS CLIENTS ET CONSOMMATEURS

- ***L'objectif de notre société est de concevoir des services répondant aux attentes de nos clients et consommateurs, ou les surpassant, afin de mériter pleinement la confiance qu'ils nous portent.***

Engagements d'Europcar :

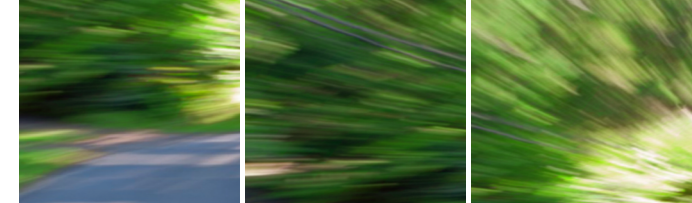
- Communiquer clairement et en toute transparence sur les conditions d'accès à nos services (conditions juridiques, tarifs).

- ***L'objectif d'Europcar est de garantir la sécurité et la confidentialité des données.***

Engagements d'Europcar :

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter les exigences réglementaires, notamment celles de la Directive 95/46/CE relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que les exigences et recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ;
- Déployer les moyens techniques nécessaires pour se prémunir de tout accès non autorisé, notamment pour garantir la confidentialité des données de nos clients ;
- Créer les conditions garantissant l'utilisation transparente des données des parties concernées par Europcar, dans le respect total des droits d'information, de rectification et de modification de ces parties ;
- Sensibiliser tous les collaborateurs et former les hauts dirigeants de la société en ce qui concerne l'interdiction d'accéder à des informations nominatives protégées en dehors du cadre strict de leurs activités professionnelles.

② NOS OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS ENVERS NOS PARTIES PRENANTES



> ENVERS NOS COLLABORATEURS

- ***Europcar s'efforce de préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs.***

Engagements d'Europcar :

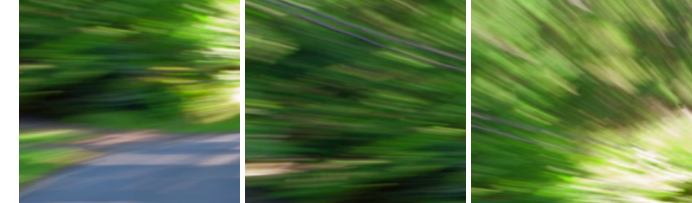
- Bannir et lutter activement contre toute forme d'intimidation et de harcèlement ;
- Assurer le respect de toutes les réglementations pertinentes ;
- Promouvoir la formation des collaborateurs et dirigeants eu égard aux méthodes de travail, au respect des règles, instructions et procédures de sécurité, et à l'utilisation des équipements de sécurité.

- ***Europcar vise à promouvoir l'égalité des chances au sein de la société.***

Engagements d'Europcar :

- Bannir et lutter activement contre toute forme de discrimination ;
- Assurer une évolution de carrière basée sur des critères uniquement liés aux compétences et aptitudes professionnelles, sans distinction d'origine, de sexe, de coutumes, d'orientation sexuelle, de situation de famille ou de grossesse,
- de caractéristiques génétiques, d'appartenance, réelle ou supposée, à un groupe ethnique, une nationalité ou une race, d'adhésion à des idées politiques, d'activités syndicales ou complémentaires, de convictions religieuses, d'apparence physique, de nom, d'état de santé ou de handicap quel qu'il soit.

② NOS OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS ENVERS NOS PARTIES PRENANTES



- ***L'objectif d'Europcar est de permettre à ses collaborateurs de s'épanouir au travail.***

Engagements d'Europcar :

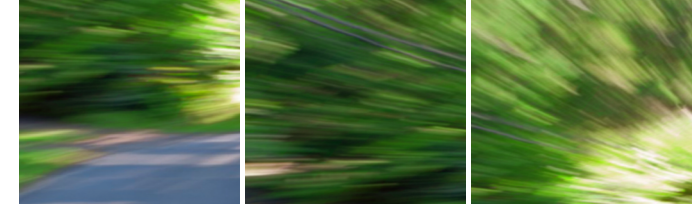
- Encourager le perfectionnement des compétences professionnelles par des programmes de formation adaptés conciliant les besoins de la société et les attentes des collaborateurs en termes d'évolution de carrière ;
- Assurer la bonne reconnaissance des compétences et de la performance par des évaluations professionnelles réalisées au moins une fois par an, afin de définir les perspectives d'avenir de chaque collaborateur ;
- Informer les collaborateurs des opportunités d'avancement au sein d'Europcar grâce à des outils de communication dédiés ;
- Privilégier, si possible, la promotion interne ;
- Encourager les dirigeants à instaurer un environnement de travail positif, notamment par le respect mutuel, la reconnaissance du droit à l'erreur, la promotion de l'esprit d'équipe et l'information régulière des membres de l'équipe.

- ***Europcar encourage les bonnes relations de travail et la liberté d'expression des collaborateurs.***

Engagements d'Europcar :

- Respecter les droits syndicaux et promouvoir le dialogue entre la direction et les collaborateurs dans les divers organes de représentation ;
- Bannir toute forme de discrimination liée à la représentation des salariés ;
- Informer régulièrement tous les collaborateurs, par des méthodes de communication dédiées, de l'actualité de l'entreprise et des événements pouvant affecter directement ou indirectement Europcar, à titre individuel ou collectif ;
- Promouvoir la libre expression des idées de chacun, tant auprès de la direction que des collègues, dans un esprit de respect mutuel nécessaire à l'expression de chacun ;
- Offrir à chaque collaborateur des voies de recours, notamment par les normes écrites d'Europcar en matière de sanctions disciplinaires, en garantissant le respect des règles d'équité des décisions de la direction à son égard.

② NOS OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS ENVERS NOS PARTIES PRENANTES



- ***Europcar s'efforce de prévenir les délits d'initié et l'utilisation injustifiée d'informations confidentielles ou protégées.***

Engagements d'Europcar :

- Aviser tous les collaborateurs et former les hauts dirigeants eu égard à l'interdiction stricte d'utiliser des informations protégées et confidentielles pour réaliser ou permettre (directement ou par des intermédiaires) une transaction interdite par la loi sur un marché réglementé ou pour agir à son profit personnel ou celui d'une autre personne ou, plus généralement, à des fins spéculatives.

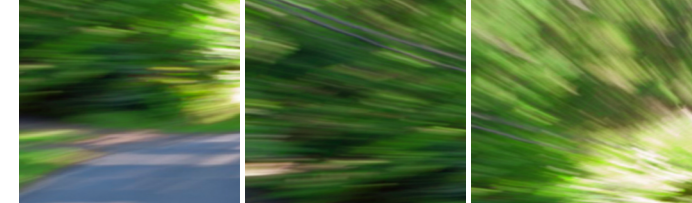
> ENVERS NOS PARTENAIRES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

- ***L'objectif d'Europcar consiste à choisir des partenaires industriels et commerciaux capables de garantir qu'ils respectent, dans les pays dans lesquels ils interviennent, les droits du travail fondamentaux définis, notamment, par l'OIT (l'Organisation Internationale du Travail).***

Engagements d'Europcar :

- Les partenaires industriels et commerciaux s'engagent à respecter :
 - l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé,
 - l'interdiction des pratiques portant atteinte à la dignité humaine, y compris la discrimination et le harcèlement basés sur le sexe, l'âge, les coutumes, l'appartenance, réelle ou supposée, à une race, un groupe ethnique ou une nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle, les convictions religieuses ou les opinions ou activités politiques ou syndicales,
 - l'application de mécanismes juridiques garantissant la représentation des salariés et la défense des droits du travail au sein de l'entreprise,
 - le respect des réglementations en vigueur, notamment en matière de conditions et d'horaires de travail,
 - la mise en œuvre des mécanismes de promotion de relations de travail ouvertes, s'ils existent,
 - le respect des réglementations sanitaires ou environnementales en vigueur.

② NOS OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS ENVERS NOS PARTIES PRENANTES



- ***L'objectif d'Europcar est de garantir le respect mutuel des principes de loyauté dans toutes ses relations industrielles et commerciales***

Engagements d'Europcar :

- Respecter et faire respecter par ses collaborateurs les règles de la concurrence ;
- S'assurer qu'aucune mesure prise ne constitue une pratique anti-concurrentielle ;
- Imposer le respect des règles de la propriété industrielle, intellectuelle et artistique en interdisant la diffusion non autorisée des œuvres, documents, logiciels et, plus généralement, des éléments protégés par ces droits.

- ***L'objectif d'Europcar consiste à prévenir toute forme de corruption active et passive.***

Engagements d'Europcar :

- Respecter et faire respecter par ses collaborateurs :
 - Les réglementations de lutte contre la corruption active et passive,
 - Les réglementations régissant le financement des activités politiques.
- Prohiber toute rétribution, tout avantage de quelque nature que ce soit ou tout cadeau n'ayant pas une valeur symbolique de ou à un tiers ayant une relation d'affaires avec Europcar ;
- S'assurer que ses partenaires s'engagent à respecter ces réglementations et droits dans le cadre de leurs relations avec Europcar.

② NOS OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS ENVERS NOS PARTIES PRENANTES

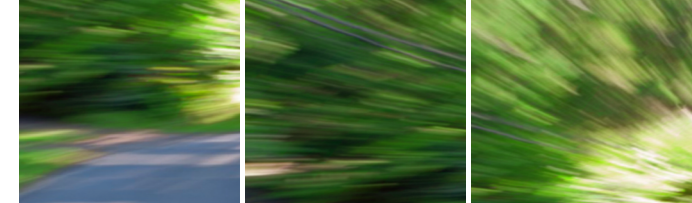
> ENVERS LE MARCHÉ BOURSIER

- ***Europcar vise à promouvoir sa réussite et à agir dans le respect de ses actionnaires, pour gagner leur confiance. Europcar attache par conséquent une très grande importance à la qualité de l'information et garantit des communications fiables et transparentes avec toutes ses parties prenantes.***

Engagements d'Europcar :

- Assurer l'égalité de traitement de toutes les parties prenantes occupant la même position ;
- Interdire la diffusion d'informations erronées, la communication et l'utilisation d'informations privilégiées et les ententes sur les prix ;
- S'assurer que les collaborateurs préservent le caractère confidentiel de toute information non publique susceptible d'influer sur le cours des actions d'Europcar ou d'autres actions cotées du Groupe jusqu'à leur publication par les parties concernées. Plus particulièrement, les informations relatives aux résultats, prévisions et autres données financières ou les informations relatives à des plans d'achat et de vente, des offres commerciales, de nouveaux services ou savoir-faire, toutes les décisions des autorités de régulation, la perte d'un contrat majeur ou les informations relatives à une procédure juridique ou à un litige en cours et aux ressources humaines doivent être considérées comme strictement confidentielles ;
- S'abstenir de réaliser des transactions sur les actions d'EUROPCAR ou toutes autres actions cotées du Groupe jusqu'à ce que des informations susceptibles d'influer sur le cours aient été publiées ;
- S'assurer que les transactions réalisées par ses collaborateurs sur le marché boursier, dans le cadre de leurs fonctions ou à titre personnel, sur des actions cotées du Groupe sont conformes aux lois et réglementations régissant les activités financières ;
- Bannir l'utilisation d'informations confidentielles à des fins personnelles, directement ou indirectement, ou pour permettre à un tiers de réaliser une transaction boursière.

② NOS OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS ENVERS NOS PARTIES PRENANTES



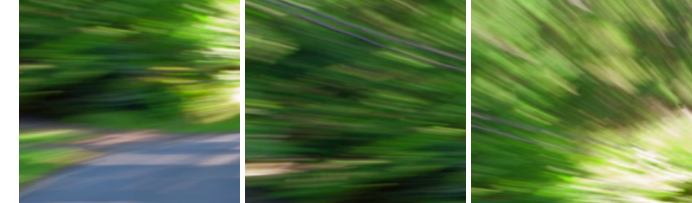
> ENVERS L'ENVIRONNEMENT

- *L'objectif d'Europcar est de minimiser l'empreinte environnementale de ses activités tout en garantissant le respect des réglementations environnementales, en réduisant les nuisances générées par ses services et infrastructures, et en limitant sa consommation d'énergie et de matières premières.*

Engagements d'Europcar :

- Réduire sa consommation d'eau ;
- Réduire sa consommation d'énergie en développant l'acquisition de véhicules hybrides et électriques, et en promouvant de la mobilité durable ;
- Réduire ses émissions de CO2 en offrant à ses clients une flotte plus respectueuse de l'environnement ;
- Limiter et réduire l'impact environnemental de ses activités ;
- Gérer efficacement les déchets ;
- Sensibiliser à et promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ;
- Assurer le respect de la Charte de développement durable d'Europcar et de la certification ISO 14001 ainsi que la participation au Pacte mondial des Nations unies.

③ PROMOTION ET APPLICATION DU CODE



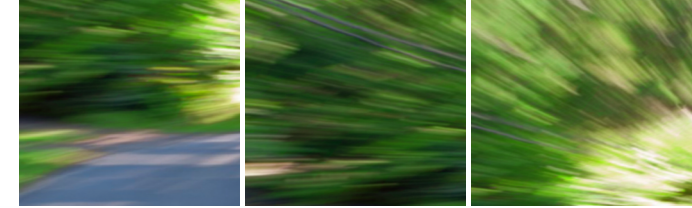
- Le présent Code est adéquatement communiqué à l'ensemble des collaborateurs d'Europcar, ainsi qu'aux divers interlocuteurs d'Europcar, si besoin. Il est à la disposition de tous les collaborateurs sur l'intranet de la société et auprès du département Communication.
- Les hauts dirigeants d'Europcar reçoivent une formation spécifique eu égard à l'application du Code et il leur incombe de sensibiliser leurs équipes à son égard. Ils doivent par ailleurs, par leur comportement exemplaire en toutes circonstances, promouvoir les principes et engagements énoncés dans le Code et s'assurer de leur application par leurs équipes.
- Le Comité Directoire d'Europcar analysera chaque année la bonne application du Code et sa large diffusion.
- Il est possible de solliciter l'aide et les conseils du Comité de Conformité du Groupe. Son objectif est d'aider tous les collaborateurs désireux d'appliquer correctement les principes et engagements du Code, en toute confidentialité

et avec l'assurance que les réponses seront fournies dans un délai raisonnable.

- Ce Comité dressera en temps utile un rapport adressé au Conseil d'administration d'Europcar, mentionnant des suggestions d'initiatives et d'actions qu'il juge utiles ou nécessaires pour assurer la durabilité des engagements énoncés dans le Code de déontologie et d'engagements d'Europcar.
- Ce Comité ne saurait en aucun cas remplacer les structures et processus existants liés à la mise en œuvre du présent Code (p. ex. le système de gestion, le département des Ressources humaines, les représentants des salariés, le médiateur du travail et tout autre département impliqué (Département Juridique, Audit Interne, Direction Responsabilité Sociétale des Entreprises, etc.). Le Comité n'est pas non plus un organe d'appel des décisions ou actions de la direction allant à l'encontre des principes du Code.



CONTACT



<https://app.whispli.com/Ethics-Europcar>



Europcar